

Juillet 2013

Le petit Frazéen

n° 12

Bulletin

Municipal



Au dernier recensement, nous sommes 523 Frazéens. C'est donc maintenant officiel : Frazé est dans la tranche des communes comprenant entre 500 et 1499 habitants. Lors des prochaines élections municipales, en 2014, c'est donc 15 conseillers qui seront élus.

En ce moment, sur les 11 conseillers installés en 2008, et après une démission pour raisons personnelles et deux pour cause de déménagement, nous travaillons à 7 personnes, le 8^{ème} élu se tenant volontairement à l'écart de la vie municipale depuis plusieurs années.

Nous avons encore fort à faire avant que la nouvelle équipe de 15 se trouve en place. Ce bulletin vous montrera les projets en cours d'achèvement : signalétique, sécurisation, réfection des ponts et voiries, et ceux qui vont commencer, en particulier l'église.

L'église, pour laquelle il va nous falloir investir pour une longue période. Si depuis 1905 l'église et l'Etat sont séparés, ce sont les communes qui ont la propriété des bâtiments culturels et donc l'obligation de les entretenir. En ce qui nous concerne, l'édifice étant protégé par les Monuments Historiques, il nous a déjà fallu investir dans la mise à jour des études préalables obligatoires afin d'être en mesure de produire un plan de financement partagé.

Nous sommes maintenant en contact avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'autres partenaires financiers afin de lancer ces travaux importants dès que possible.

Alors encore un peu de patience, Monsieur le Curé : non, nous ne l'oublions pas, notre église, mais Frazé, sur ce chantier, ne peut pas jouer « en solo », que ce soit à 7 ou à 15 !

En espérant que ce bulletin vous trouvera sous le soleil (enfin) retrouvé après ce printemps très humide, je vous en souhaite agréable lecture !

Bien à vous,

Brigitte Pistre

Les travaux réalisés ou en cours

➤ PLU : notre document d'urbanisme officiellement approuvé

Une grande partie de la séance du Conseil municipal du 22 février dernier a été consacrée au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Frazé. Après une large phase de concertation en 2012 (consultation des personnes publiques associées, puis enquête publique en novembre), la plupart des observations formulées par les administrations et par les habitants ont permis de compléter le document, qui a ensuite été approuvé à l'unanimité du Conseil municipal.

Le PLU de Frazé est donc à présent en vigueur. Toute personne ayant un projet de construction est invitée à venir le consulter en mairie. Le règlement précise en effet toutes les modalités techniques et esthétiques qui régissent les agrandissements, constructions ou modifications apportées au bâti et à l'environnement sur l'ensemble de notre commune. Dans chaque zone, le règlement indique les dispositions à respecter en matière d'occupation et utilisation du sol, accès, voirie, desserte par les réseaux, implantation des constructions, emprise au sol, hauteur maximale, aspect extérieur, stationnement, espace libre et plantations.

Tout comme auparavant, les dossiers de déclaration de travaux ou de demande de permis de construire sont à déposer en mairie, mais ils seront désormais instruits directement par la commune et non plus par les services de la Direction départementale des territoires. Dans le cadre de sa convention annuelle avec l'Etat, la commune peut cependant bénéficier d'une assistance technique pour toute question spécifique.

➤ Perche : quand le tourisme prend l'autoroute A11 et passe à Frazé

L'autoroute passe à Frazé, depuis le point kilométrique 92 jusqu'au point kilométrique 100. Plus de 25 000 véhicules circulent chaque jour sur cet axe dans chaque sens de circulation.

L'aire de Brou-Frazé, qui est sur notre commune, va prochainement accueillir un espace « tourisme » qui permettra aux automobilistes et à leurs passagers de découvrir lors d'une pause quelques images et produits percherons.

Ce projet est né lors d'une rencontre entre les sociétés Cofiroute et Autogrill et la municipalité de Frazé. Ensemble, nous avons marqué notre volonté de soutenir le développement du tourisme grâce à la mise en place d'outils d'information et d'aménagements spécifiques sur l'A11 :

- A notre demande, Cofiroute a déjà mis en place un panneau annonçant le Parc naturel régional du Perche, en amont de Frazé, porte d'entrée dans le Parc. Ainsi, les automobilistes désireux de connaître le Perche sauront qu'ils doivent sortir à Luigny (sortie Brou – Nogent-le-Rotrou). Et ceux qui ne s'arrêtent pas sauront qu'ils sont dans le Perche !
- Autogrill a procédé à des travaux de réaménagements du restaurant, et, dans ce cadre, va ouvrir un espace dédié au tourisme et à la vente de produits locaux. Cet espace sera situé dans le hall d'entrée, entre le restaurant (brasserie Amo) et le Starbucks café (nouvelles enseignes). Remarquons au passage que le Starbucks de Frazé est le premier sur autoroute en France !
- Dans un second temps, Cofiroute sera amené à revoir l'aire dans son ensemble, afin d'en faire un lieu de détente et de services ouvert aux habitants locaux.
- L'aire pourrait être rebaptisée afin que les automobilistes soient tentés de s'y arrêter et ainsi de découvrir les produits percherons mis en avant. Plusieurs noms sont à l'étude.



Que trouvera-t-on dans cet espace touristique sur l'autoroute ? Plusieurs pistes ont déjà été évoquées, par exemple :

- écran plat avec défilement d'images mettant en valeur notre Patrimoine (bâti ou paysages)
- borne interactive permettant de naviguer virtuellement dans le Perche
- produits dérivés à vendre
- conception d'applications pour smartphone avec flashcode
- supports papier traditionnels (plans randonnées...)
- produits percherons à mettre en vente sur place

Nous espérons ainsi contribuer au développement touristique du Perche, d'une part en faisant savoir aux automobilistes qu'ils sont dans le Perche et d'autre part en les incitant à venir découvrir notre territoire exceptionnel. N'oublions pas que l'économie touristique est un des atouts de la France, et que les emplois qui y sont rattachés ne sont pas délocalisables !

Pour information : pour animer ce projet de développement touristique, Frazé s'est entouré d'un comité de pilotage composé des entreprises concernées (Cofiroute, Autogrill...), de partenaires institutionnels et d'élus locaux : Codel, Comité Départemental du Tourisme, Parc naturel régional du Perche, Pays, Communautés de communes, ville de Brou et, bien sûr de Dampierre-sous-Brou, commune concernée et complètement associée à cette démarche.

➤ Travaux sur les ponts de la rue du 19 Mars 1962 : l'inauguration d'une histoire écrite à plusieurs

Ce que nous avons inauguré en avril, ce ne sont pas seulement deux ponts, c'est une réalisation d'ensemble, née de la concordance de plusieurs facteurs : la volonté des Frazéens et de leur municipalité, la ténacité du Conseiller général, les compétences techniques et « artistiques » des hommes de l'art : tous ensemble ont travaillé à cette réussite.

En effet, depuis plusieurs années ces deux ponts montraient de grands signes de fatigue et les Frazéens ne manquaient pas, photos à l'appui, de nous rappeler l'urgence des solutions à trouver. Mais des travaux de cette envergure nécessitent bien évidemment des fonds importants, et c'est avec joie que dès 2011, notre Conseiller général nous avait appris les deux bonnes nouvelles : les ponts de Frazé allaient être refaits !



©M. Carillo

- En 2012, c'est le pont de la Foussarde qui est aux mains des équipes du Conseil général : renforcement de l'ouvrage, consolidation des murets, réfection des enduits. Ces équipes peuvent être fières du travail réalisé, que tout le monde a approuvé.
- En 2013, c'est au tour du NR129. Là il a fallu tout démolir, et reconstruire en conservant l'aspect ancien de l'ouvrage. C'est l'entreprise Giffard qui a réalisé ce travail, allant au-delà du cahier des charges et prenant l'initiative de finaliser l'ensemble de l'œuvre par un complément de cheminement qui relie ce deuxième pont à la promenade du lavoir.

Il ne nous reste plus qu'à lancer les travaux de réfection du lavoir, et ainsi parachever la mise en beauté de ce secteur. Aujourd'hui et surtout demain, lorsque tout cela sera terminé, on se souviendra à peine de comment c'était « avant » !

Les ponts : encore un petit effort !

On croyait tous les ponts de Frazé sauvés des eaux ! C'était compter sans l'œil attentif de certains, qui nous ont signalé une faiblesse dans la voûte du pont près de la cabine téléphonique. Là encore, nous allons intervenir, avant de mettre en place les balisages marquant les deux places de stationnement prévues à cet endroit.

Ces travaux seront réalisés après obtention des devis (en attente) et établissement d'un plan de financement avec recherche de subventions. A suivre donc...

➤ Voirie : une année très humide

Cette année, le revêtement de nombreuses routes a été très altéré par les fortes précipitations. Les employés communaux sont donc en train de finaliser la réfection des enduits sur les voies communales : à ce jour, un peu plus de 32 tonnes de calcaire et de 15 tonnes d'enrobé à froid ont été étalés un peu partout sur le territoire frazéen.

Par ailleurs comme tous les ans, nous bénéficions de l'appel d'offres groupé du canton et de l'aide du Conseil général pour la réfection de tronçons entiers de la voirie communale : estimation des coûts, organisation des appels d'offres, surveillance et cofinancement des travaux sont conduits dans le cadre de la convention ATESAT. Cette année, c'est la voie communale du Boulay du Parc qui sera refaite fin septembre.

➤ La signalétique : des panneaux, du bon sens et une bonne orthographe !



©M.airie de Frazé / I. Lavie

Les panneaux balisant nos routes et hameaux sont nombreux et assez anciens. Certains d'entre eux méritaient d'être refaits. D'autres étaient à créer, ou à réinventer car peu lisibles, ou encore à harmoniser car les orthographes des lieux-dits étaient parfois assez incohérentes.

Nous avons donc parcouru l'ensemble de la commune en essayant d'imaginer que nous cherchions notre route... Espérons qu'aucun détail de la signalétique à repenser ne nous aura ainsi échappé !

Nous lançons maintenant l'appel d'offres pour faire fabriquer ces nouveaux panneaux que nous mettrons en place dans les meilleurs délais.

Ci-contre, un exemple de hameau qui n'était pas signalisé jusqu'à présent : La Petite Girouardière

Les principales décisions du Conseil municipal

Nous vous rappelons que les comptes-rendus sont consultables en intégralité à la mairie et sur le site Internet de Frazé.

➤ Les budgets 2013 : une gestion équilibrée qui permet de dégager des excédents pour envisager sereinement l'avenir

Rappel : pour chacun des 3 budgets (budget communal, budget « service public d'assainissement », budget « commerces/hébergement »), il faut clôturer l'exercice en votant le compte administratif (CA) de l'année qui vient de s'écouler. Chaque CA doit être concordant avec les chiffres de la trésorerie, qui valide les comptes des communes.

Toutes les données sont consultables en mairie ou sur le site de la commune.

Le compte administratif de Frazé pour l'année 2012 a été adopté par le Conseil municipal le 29 mars 2013. Il s'établit comme suit :

<u>Section de fonctionnement :</u> Recettes : 755 550,91 € Dépenses : 326 890,34 € Soit un excédent de 428 660,57 €	<u>Section investissement :</u> Recettes : 200 256,54 € Dépenses : 206 532,63 € Soit un déficit de 6 276,09 €
---	---

A donc été voté un **report d'excédent de fonctionnement de 422 384,48 €**, qui viendra alimenter le budget communal 2013.

Par ailleurs, pour construire le budget prévisionnel 2013, nous avons voté les taux d'imposition. **A l'unanimité, il a été décidé de ne pas les modifier :**

- Taxe d'habitation : 8,34 %
- Taxe foncière (bâti) : 12,46 %
- Taxe foncière (non bâti) : 28,04 %.

➤ Les budgets prévisionnels (BP)

Rappelons que pour chaque BP (principal ou annexe), les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer dans chaque section (fonctionnement et investissement).

Pour 2013, ont été votés :

- Le budget primitif communal :
Section investissement : 201 708 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 798 708 € (en recettes et en dépenses)
- Le budget annexe « Service public d'assainissement » :
Section investissement : 26 049 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 38 550 € (en recettes et en dépenses)
- Le budget annexe « Commerces et Hébergement » :
Section investissement : 301 186 € (en recettes et en dépenses)
Section de fonctionnement : 174 465 € (en recettes et en dépenses)



Rappelons que les recettes de la section de **fonctionnement** proviennent d'une part des excédents de fonctionnement des années précédentes, auxquels s'ajoutent les sommes perçues au titre des impôts directs, d'une dotation forfaitaire de l'Etat et des recettes liées à l'activité économique sur le territoire (via une indemnité de compensation versée par la communauté de communes qui perçoit les impôts des entreprises situées sur notre territoire).

Le budget **investissement** est alimenté par des aides financières : subventions, fonds de péréquation, FCTVA, FDAIC (fonds départemental d'aide aux communes), qui ne sont versées qu'au vu de la réalisation de certains aménagements ou de certaines dépenses d'équipements.

A noter également, à propos des bâtiments construits pour les commerces :

- **les loyers reçus chaque mois couvrent les mensualités de l'emprunt** que Frazé a souscrit pour financer ce projet,
- cette construction a aussi été rendue possible grâce aux aides reçues au titre de la protection du dernier commerce et du développement du tourisme. Rappelons que pour 20 € dépensés, une commune peut percevoir jusqu'à 80 € de subventions, ce qui lui permet alors d'investir à hauteur de 100 €. C'est ainsi que les sommes allouées à ce commerce n'ont pas grevé le **budget communal, qui affiche un excédent** lui permettant de développer une **capacité d'autofinancement pour les projets à venir**.

➤ Les subventions

Lors de sa réunion du 22 février 2013, le Conseil municipal a examiné différentes demandes de subvention. Après délibération, il a décidé d'allouer à chaque association frazéenne une subvention de 350 €, et d'aider différentes associations locales d'intérêt général. L'ensemble de ces subventions est récapitulé dans le tableau suivant :

Comité des Fêtes de Frazé	350 €
La Gaule Frazéenne (pêche)	350 €
Le Trait d'Union de Frazé	350 €
Amicale des Anciens Elèves de Frazé	350 €
Coopérative scolaire de Chassant (*)	460 €
ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	300 €
APEA (Association des Parents d'Elèves et Amis) Frazé – Chassant - La Croix-du-Perche	150 €
Anciens Combattants	100 €
Restos du Coeur	150 €
Ghost Treaders Museum	150 €
PEP 45	50 €
VMEH de Brou (visiteurs hospitaliers)	50 €
Prévention Routière	50 €

(*) Le Conseil municipal décide d'allouer 20 € par enfant de Frazé scolarisé à l'école de Chassant pour le financement des jouets de Noël et des voyages scolaires, soit 23 élèves X 20 € = 460 €.

➤ Le lavoir à l'abri

La toiture de notre lavoir, qui a donné son nom à la promenade reliant l'église au plan d'eau, est en triste état. Comme vous avez pu le voir, nous avons donc fait élaguer les arbres situés juste au-dessus et dont les branches, en chutant, contribuaient à ce délabrement progressif.

Nous allons maintenant pouvoir procéder à la réfection de la couverture : un appel d'offres a été lancé, et les travaux seront cofinancés par le Conseil général (FDAIC).



➤ Notre église bientôt en travaux

Comme indiqué dans nos bulletins précédents, des travaux importants sont à prévoir dans notre église. En 2002 déjà, le portail renaissance de 1550 et son pignon ont fait l'objet de travaux de restauration. Puis, en mai 2006, une étude avait fait ressortir la nécessité de revoir les charpentes et couvertures qui peuvent perturber la stabilité des voûtes. Cette étude n'avait pas été suivie de travaux et malheureusement elle était devenue caduque. Face à la dégradation de la couverture, c'est donc maintenant un chantier important qu'il va nous falloir lancer.

Pour cela, nous sommes en contact avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France. Nous allons prochainement lancer un appel à candidatures pour choisir un architecte du patrimoine qui nous accompagnera dans cette mission, dans le choix des artisans et le suivi des travaux.

Les sommes à engager sont importantes, une première tranche ayant été chiffrée à 520 000 € (HT) et la seconde, optionnelle, à 460 000 € (HT). Il va sans dire que Frazé ne peut assumer une telle dépense sans aide importante et sans recourir à un prêt à très long terme, afin d'amortir la charge financière des emprunts sur plusieurs générations !

➤ Rythmes scolaires : la réforme remise à plus tard

Les enfants de Frazé sont, sauf dérogation, scolarisés à Chassant, avec ceux de cette commune et ceux de La Croix-du-Perche. « Notre » école est spacieuse et confortable, et l'équipe enseignante, très motivée, est particulièrement appréciée ! Bref, tout est réuni pour que les enfants évoluent dans les meilleures conditions.

C'est pour maintenir ce niveau de qualité que, d'un commun accord, lors d'un conseil d'école réunissant représentants des parents d'élèves, équipe pédagogique et maires des 3 communes, il a été décidé de demander le report de la réforme des rythmes scolaires, voulue par le Ministère, à l'année prochaine. En effet, passer de 4 jours de classe à 4,5 (le mercredi matin) suppose de revoir beaucoup de facteurs : accueil hors temps scolaire, ramassage par le car, ateliers à mettre en place, organisation nouvelle pour les parents également...

Nous avons donc choisi de se donner le temps de tout préparer et de n'appliquer la réforme qu'à la rentrée 2014, mais dans les meilleures conditions !

➤ Intercommunalité : où en est-on ?

Vous avez pu lire dans la presse ou entendre parler de différents projets de « rapprochement » de Communautés de Communes, pouvant éventuellement concerner Frazé. Qu'en est-il exactement ?

Rappelons que Frazé fait partie de la Communauté de communes du Perche-Gouet, qui regroupe 15 communes autour de Brou, Chapelle-Guillaume étant la 16^{ème} commune dont le rattachement sera effectif au premier janvier 2014.

A quoi servent les communautés de communes ? L'idée de départ est double :

- des économies d'échelle peuvent être engagées si on se met à plusieurs pour, par exemple, passer des commandes publiques,
- les structures ainsi constituées ont des moyens financiers plus importants permettant un « effet levier » qui autorise des projets structurants de plus grande importance : salles de sport, écoles,...

La réalité est plus complexe : les économies d'échelle ne sont pas toujours au rendez-vous car il faut prendre en compte les frais de fonctionnement de ces grosses structures (locaux, secrétariat...) qui augmentent la dépense publique. D'autre part, les investissements envisagés en commun font parfois l'objet d'âpres débats, chaque commune voulant voir le projet se faire sur son territoire...

Malgré tout, certains envisagent d'augmenter la taille de ces communautés de communes, et l'Etat n'est pas insensible à leurs arguments selon lesquels plus on est grand, plus c'est simple de mettre en place une forme de décentralisation intercommunale.

Le problème, c'est que nous sommes en territoire rural, donc en habitat dispersé : si les communes sont grandes par la superficie, elles ne le sont pas en effectif de population. Pour avoir « du monde » il faut donc couvrir des territoires de plus en plus grands. Et c'est là que le bât blesse : quel rapport existe-t-il entre des communes géographiquement situées à plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres ? Peuvent-elles réellement financer ensemble des projets ?

Ainsi, l'étude de rapprochement à laquelle la CDC du Perche-Gouet a participé porte-t-elle sur une éventuelle fusion avec d'autres communautés de communes, autour de Cloyes-sur-le-Loir, Bonneval et Châteaudun : on est loin de notre réalité percheronne ! Comment concevoir que des projets structurants, rendus possibles par l'effet levier induit par ce gros rapprochement, puissent nous intéresser si ils se situent à Cloyes-sur-le-Loir ou à Bonneval ?

C'est la raison pour laquelle nous nous interrogeons sur l'intérêt d'une telle fusion, mais devons également envisager qu'elle se fasse, avec ou sans notre accord.

Quelles autres solutions pourraient être envisagées ? Nous sommes à ce jour en contact avec les services de l'État afin d'étudier les possibilités juridiques en cas de départ de Frazé, si ce projet devait aboutir, vers d'autres Communauté de communes.

Il reste que Frazé appartient au Parc naturel régional du Perche. Cette appartenance nous conforte dans notre identité percheronne, même si le Parc n'est pas une communauté de communes et n'a donc pas vocation à porter des projets intercommunaux.

Un périmètre de sécurité pour préserver la qualité de notre eau

En 2008, le syndicat des eaux de Frazé-Mottereau (SIEFM) a décidé de mettre en place un périmètre de protection rapproché au niveau du Boulay, là où se trouvent le château d'eau et les deux forages qui fournissent actuellement 66 000 m³ sur l'année et desservent 636 habitants de Frazé, Mottereau et deux hameaux de Brou. Au vu des études prospectives réalisées par le Conseil général, ces deux forages ont une capacité suffisante pour assurer l'alimentation en eau à plus long terme. Il convenait donc d'en préserver les abords immédiats : c'est le périmètre de protection rapproché.

Le rapport de l'hydrogéologue a déterminé les contours de ce périmètre et le bureau d'études « GINGER environnement », sollicité par le Syndicat, a réalisé un diagnostic à la parcelle, relevant les anomalies pouvant porter atteinte à la qualité de l'eau. Il a ainsi été dénombré 23 assainissements individuels non-conformes et deux cuves à fuel qui doivent être changées. Quelques travaux d'aménagement sont également à prévoir pour éviter la stagnation des eaux en surface.

Par arrêté préfectoral du 18 mars 2013, une enquête publique a été ouverte ; elle s'est déroulée en mairie de Frazé du 18 avril 2013 au 18 mai 2013 inclus, sous la responsabilité du commissaire-enquêteur désigné par le Tribunal administratif. 24 personnes propriétaires de parcelles ou leur représentant se sont présentés dans le but d'obtenir des renseignements, principalement sur les éventuelles contraintes entraînées par la mise en place de ce périmètre de protection.

Ce périmètre va être reconnu d'utilité publique par les services de l'Etat d'ici la fin 2013. A la suite, le Syndicat lancera les travaux recensés, après demande d'octroi de subventions auprès du Conseil général et de l'Agence de l'eau. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites de ce dossier important pour notre santé et la salubrité publique.

Merci aux habitants du Boulay pour la compréhension dont ils ont fait preuve lors de la mise en place de cette procédure, mise en œuvre dans l'intérêt de la communauté.



Le repas annuel des Seniors de Frazé : gourmandise, jeux et photos

Comme chaque 8 mai depuis maintenant plusieurs années, les aînés de Frazé, que nous avons ensemble décidé d'appeler désormais « Seniors », ont été conviés au traditionnel banquet de fête.

Ce moment de convivialité, organisé par le Centre communal d'action sociale (CCAS), a permis à une soixantaine de convives de savourer les mets d'un menu des plus alléchants préparé par Béatrice Varis, gérante du restaurant « *la Gourmandine* ».

La municipalité avait réservé une belle surprise aux convives puisque Philippe Lebel, adjoint et photographe, a réalisé des photos des tables où chacun avait pu retrouver amis, voisins ou connaissances pour partager le repas. En final, une photo de groupe a réuni tous les invités, qui ont accepté de prendre la pose ensemble pour immortaliser la journée.

Ces clichés ont été gracieusement offerts à chacun par la municipalité.

Autre temps fort, grâce à la dizaine de photos des épis de faïtage réalisées par Isabelle Lavie et qui imageaient les menus, les connaissances des Frazéens présents ont été mises à contribution : il fallait déterminer les emplacements respectifs de ces œuvres représentant petits personnages ou animaux et disposées sur les toits de Frazé. On a pu ainsi constater que la plupart d'entre nous regardions plus le sol que les nuages !!!

Comme précédemment, l'organisation de cette manifestation a été réalisée par les membres actifs habituels du CCAS et par les employés municipaux.

Merci à eux et à tous les invités qui, par leur présence joyeuse et enthousiaste, ont fait de ce repas un vrai moment de fête !



Des Frazéens à votre service

Ces artisans et commerçants proposent leurs services sur notre commune : n'hésitez pas à les solliciter !

- Emmanuel et Nicolas Bouilly, paysagistes - 02.37.29.56.09
- Spécialités du Champ de Mars, charcuterie artisanale - la Brûlonnerie - 02.37.29.51.80
- Frazélec, électricité générale - 06.66.95.95.17
- Martine Maquarie, audit technique du bâti, diagnostic thermique, expertises, maîtrise d'œuvre – 06.98.57.90.09 / 09.65.04.54.21
- Tabitha Brelet, massages, soins de bien-être, la Morinière – 09.81.74.13.05
IDEASIE, home-staging / architecture intérieure - 06.99.68.42.68
- Estelle Cabart (Kbest-photo), photographie, infographie – 06.74.16.95.25
- La Gourmandine, épicerie-restaurant – 02.37.29.06.20
- Le Clos Saint-Pierre (derrière la Gourmandine), 5 chambres d'hôtes – 02.37.29.06.20

Et n'oublions pas que sur l'aire d'autoroute se trouvent aussi deux enseignes nouvellement installées : un « *Starbucks café* » et « *Amo* », un restaurant italien. Les accès vers cette aire seront prochainement réorganisés afin que l'on puisse y parvenir en toute sécurité.

Vous aussi vous souhaitez apparaître dans cette rubrique afin de faire connaître votre activité ? N'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de Frazé afin de figurer dans notre prochain bulletin.

Événements communaux et associatifs du premier semestre 2013

➤ GIC des 3 Rivières : le suivi des populations de gibier

Comme chaque année, les chasseurs du Groupement d'intérêt cynégétique des Trois Rivières se sont retrouvés le 2 mars à l'occasion du comptage de printemps. Tout au long de la matinée, ils ont parcouru 650 ha sur Frazé et ses environs afin d'y recenser les lièvres et les couples de perdreaux.

Ils se sont à nouveau réunis le 19 avril pour compter les coqs faisans chanteurs.

Ci-dessous l'évolution des résultats (données faisans 2013 non communiquées par la Fédération des chasseurs au moment de la publication de ce bulletin) :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
perdrix (en couples aux 100 ha)	9,40	9,53	5,95	4,54	7,83	6,96	6,48
lièvres (en individus aux 100 ha)	24,40	25,95	27,70	32,50	33,1	22,6	28,3
faisans (nombre de coqs chanteurs)	167	233	209	253	302	373	-



©Mairie de Frazé / J. Lavie

➤ Le Trait d'Union de Frazé fidèle aux nationaux

▪ Tir à l'arc :

Deux archers ont représenté le Trait d'Union de Frazé lors des régionaux de tir à l'arc à Azay-sur-cher le 5 mai dernier : Laura-Lou Sevestre a brillamment terminé 2^{ème} des moins de 11 ans, et Maryline Sevestre 1^{ère} des plus de 50 ans, se qualifiant pour les nationaux du 19 mai à Riom où elle a terminé 7^{ème}.

Ci-contre une photo des entraînements à Frazé, avec le nouveau filet de protection subventionné par le Conseil général et la commune.



©X. Héroin



©X. Héroin

▪ Tennis de table :

Toute une délégation de pongistes du Trait d'Union de Frazé a pris la direction de Bar-le-Duc fin avril pour participer aux championnats nationaux UFOLEP B de tennis de table. 12 Frazéens étaient ainsi qualifiés en individuels et 8 par binômes en coupes nationales.

Parmi eux, Virginie Jubert a terminé 4^{ème} en double jeunes filles et Léa Trécul, Charlotte Peltier et Dominique Dubesset sont allés jusqu'en quarts de finale dans leurs catégories respectives.

Revêtus de nouveaux maillots sponsorisés par Yannick Jubert (pépinières) et Hugues Peltier (restaurant La Clé des Champs), tous portaient fièrement les couleurs de leur club.

Les horaires d'entraînements de tir à l'arc et de tennis de table sont les suivants :

- tir à l'arc : entraînements jusqu'à fin septembre (sauf août) le vendredi de 18h30 à 20h, sur le terrain de sport Gilbert Roger (derrière la salle des fêtes)
- tennis de table : reprise fin septembre à la salle des fêtes, le mardi de 18h à 19h pour les jeunes et de 19h à 20h pour les adultes ; le vendredi de 20h30 à 22h pour les adultes.

➤ Frazé libéré !

Le 26 mai, jour de la fête des mères, les Frazéens ont eu la surprise de voir leur village envahi par une colonne d'engins militaires commandée par un Général dit « Patton » presque aussi vrai que le héros américain qui a mené ses troupes de victoires en victoires : de l'Afrique du Nord à la Sicile, puis de Normandie en Lorraine et terminer à Bastogne lors de l'offensive des Ardennes, pour ne citer que les grandes étapes de ses conquêtes.

Des véhicules américains rescapés de la dernière guerre, entretenus par des collectionneurs méticuleux, ont stationné au cœur de Frazé. Les « G.I. » invités en « libérateurs » ont visité le château en compagnie de Monsieur le Baron de Loture auquel le Général dit « Patton », remettait une médaille commémorative.

En remerciement de l'accueil réservé par Frazé à cette armée du souvenir, Madame le Maire a également reçu un médaillon à l'effigie du vrai Général Patton.

Reprenant la route vers d'autres campagnes, la colonne quittait le village... Frazé était libéré !



©Mairie de Frazé / B. Bertry



©Mairie de Frazé / B. Bertry

➤ Retour en images sur les événements récents



©Mairie de Frazé / I. Lavie

20 avril – pêche à la truite
autour du plan d'eau de la Cayenne



©M. Carillo

21 avril – méchoui de l'Amicale des
Anciens Elèves de Frazé



©M. Leroy

8 mai – commémoration de l'armistice en présence
des enfants de Frazé et de la Batterie-Fanfare de Brou



©Mairie de Frazé / I. Lavie

12 mai – vide-greniers du Comité des Fêtes

Agenda 2013 de Frazé

MOIS	DATES	EVENEMENTS	ORGANISATEUR (S)
JUILLET	samedi 6 et dimanche 7 samedi 13 à 17h samedi 13 à 20h	100 km du Perche Jeux et divertissements Repas champêtre, suivi du bal et du feu d'artifice	Trait d'Union (correspondant pour Frazé) Comité des fêtes Municipalité / Comité des Fêtes
SEPTEMBRE	samedi 14 et dimanche 15	Journées du Patrimoine : animations dans le village et au château	Associations de Frazé / Château / Municipalité
OCTOBRE	samedi 26 à 20h	Loto	Amicale des Anciens Elèves
NOVEMBRE	lundi 11	Commémoration de l'Armistice	Municipalité
DECEMBRE	samedi 7 après-midi samedi 14 à 14h	Colis des aînés Noël des enfants	CCAS Comité des Fêtes

En fonction des circonstances, les horaires peuvent être appelés à subir une modification. **Veuillez consulter quelques jours à l'avance l'affichage devant la mairie.**

Nous vous invitons également à **consulter régulièrement le site internet de la commune** (www.mairie-fraze.fr) afin de vous tenir informé des événements à venir, des dates et modalités d'inscription pour les différents repas, etc.

➤ La fête du patrimoine : Frazé s'affiche

Cette année sera la 5^{ème} édition de notre rendez-vous des Journées Européennes du Patrimoine ayant pour thème officiel « 1913-2013 : cent ans de protection ».

Depuis le mois de janvier, le comité d'organisation de notre week-end de la fête du patrimoine élabore le programme de cette manifestation fixée aux 14 et 15 septembre 2013.

En attendant que le programme officiel soit finalisé et distribué, voici en exclusivité les animations phares.

Pour le samedi, un concert de haut niveau, musique classique, sera donné dans notre église Notre-Dame de Frazé. Nous accueillerons l'Académie de la Chapelle Royale de Dreux, un orchestre de renommée internationale qui sur notre territoire fait vibrer la plupart des neufs des églises d'Eure-et-Loir.

A l'issue de ce concert, une animation son et lumières sera proposée au château. Une présentation des lieux sera diffusée en synchronisation avec des effets visuels des plus remarquables.

Le lendemain, le dimanche 15 septembre, notre rituelle messe de la Saint-Hubert, en présence des sonneurs et des chiens, sera célébrée dans le parc du château par le Père Henry.

Cette année, notre traditionnel repas du cochon grillé sera proposé au déjeuner du dimanche midi pour changer un peu du dîner du samedi soir.

Nous n'excluons pas d'accueillir également une exposition de voitures anciennes, des vieux tacots qui seront présentés au public sur la place de la mairie (ce projet est en cours de validation).

Nous mesurons à la mairie, le rayonnement que procure notre manifestation annuelle, aussi bien au niveau départemental que national, et nous en sommes très fiers : Frazé s'affiche !

Notre Préfet sera des nôtres encore pour cette 5^{ème} édition. Nous attendons la confirmation de la présence d'autres personnages... ce sera la surprise !

Comme chaque année les bonnes volontés sont les bienvenues pour participer à la mise en place et au démontage de notre fête du Patrimoine. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de mairie pour de plus amples renseignements.

Venez nombreux pour soutenir notre belle fête des Journées Européennes du Patrimoine !



Journées du Patrimoine 2012 : une visite commentée par M. de Loture.

Liste électorale : pensez à vous inscrire !

Vous venez de vous installer sur Frazé ? Vous venez de fêter vos 18 ans ou allez devenir majeur avant le 1^{er} mars 2014 ? Alors n'oubliez pas de vous inscrire sur la liste électorale.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2013 pour effectuer cette démarche citoyenne. Il vous suffit pour cela de venir en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Etat civil

Naissance : Maëline SODDU-VIGNE, le 04 février au Coudray

Mariages : Hélène DEGAS et Pierre MIRISKI, le 13 avril
Alix NOBLET et Ann-Jacques de MEAULNE, le 11 mai
Carole DROUIN et Pascal MEUNIER, le 1^{er} juin

Décès : M. Henri MARECHAL, le 24 mai à Chartres



Informations pratiques

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

le lundi et jeudi matin de 9h à 12h
le mardi après-midi de 14h30 à 16h30
le 1^{er} samedi du mois de 10h à 12h
permanence des élus sur rendez-vous le samedi matin
téléphone de la mairie : 02.37.29.50.52
fax : 02.37.29.50.14
adresse mail : mairie.fraze@wanadoo.fr
site internet officiel de la commune : www.mairie-fraze.fr

En cas d'urgence, vous pouvez contacter directement :

Brigitte PISTRE, maire : 06.10.13.48.70
Bernard BERTRY, 1^{er} adjoint : 06.85.12.55.17
Philippe LEBEL, 2^{ème} adjoint : 06.85.30.92.05
Fabien MASSON, 3^{ème} adjoint : 06.26.63.60.03

En cas de besoin d'intervention sur le réseau d'eau, vous pouvez appeler le 06.71.53.83.31

Le Petit Frazéen

Bulletin municipal n° 12 – juillet 2013
Responsable de la publication : Brigitte Pistre, maire de Frazé
Rédaction : Brigitte Pistre, avec la participation de Bernard Bertry, Alain Gauthier, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Fabien Masson, Jean-Yves Populu, Maryline Sevestre
Illustrations : Bernard Bertry, Marie Carillo, Xavier Héroin, Isabelle Lavie, Philippe Lebel, Mireille Leroy
Mise en page : Isabelle Lavie, avec la participation de Philippe Lebel
Impression : Florilège Graphique
Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

Vous pouvez télécharger ce bulletin sur notre site internet www.mairie-fraze.fr rubrique Municipalité → Bulletins municipaux

Bientôt à Frazé : Fête Nationale - 13 juillet 2013

- à partir de 17 heures : **jeux pour les enfants** sur le terrain de sport Gilbert Roger (derrière la salle des fêtes)
- à 20 heures : **repas champêtre** à la salle des fêtes (pensez à vous inscrire), suivi du **bal et du feu d'artifice**

